

Renseignements utiles

Ce formulaire doit être utilisé par la personne aux études qui demande que lui soient reconnus à titre de dépenses admises des montants relatifs à l'achat d'orthèses visuelles (y compris les frais d'examen de la vision). On entend par orthèses visuelles les lunettes (lentilles et monture) et les verres de contact. Ces frais ne peuvent dépasser le montant permis par personne pour deux années d'attribution consécutives. Ils s'appliquent à la personne aux études et aux enfants à sa charge qui sont les siens ou ceux de sa conjointe ou de son conjoint. Pour chaque montant réclamé, le reçu indiquant que les orthèses ont été prescrites par une ou un optométriste ou par une ou un médecin doit être présenté. L'achat doit avoir été effectué durant un mois où vous êtes couvert par le Programme de prêts et bourses.

Documents à fournir

L'original du reçu ou un relevé d'assurance attestant qu'une partie des frais n'a pas été remboursée et, seulement si le reçu ou le relevé d'assurance n'indique pas la prescription ou son numéro de référence, l'ordonnance de l'optométriste ou de la ou du médecin.

Section 1 – Identité de la personne aux études

Nom

Prénom

Code permanent attribué par le Ministère

Section 2 – Demande de remboursement

	Date de l'achat A M J	Montant arrondi au dollar le plus près
Frais payés pour la personne aux études		,00 \$

Frais payés pour un ou des enfants à la charge de la personne aux études

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

 Date de naissance
A M J

 Date de l'achat
A M J

 Montant arrondi
au dollar le plus près

,00 \$

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

 Date de naissance
A M J

 Date de l'achat
A M J

 Montant arrondi
au dollar le plus près

,00 \$

Section 3 – Signature de la personne aux études

Signature X

Date		
A	M	J

Section 4 – Protection des renseignements personnels

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que l'Aide financière aux études recueille vos renseignements personnels pour traiter votre demande. Sans ces renseignements, celle-ci ne pourra être analysée et vous ne pourrez obtenir le soutien financier auquel vous avez droit. Vous pouvez modifier vos renseignements personnels directement dans votre dossier ou en nous contactant aux coordonnées inscrites sur ce formulaire.